

# Philippines

- Population : 100,1 millions
  - PIB/hab. (en dollars) : 2 872
  - République – Régime présidentiel
  - Indice de développement humain (IDH) : 0,668 (115<sup>e</sup> rang sur 187 pays)
  - Indice d'inégalité de genre (IIG) : 0,420 (89<sup>e</sup> rang sur 147 pays)
  - Indice de perception de la corruption (IPC) : 35 points sur l'échelle de 0 (fort corrompu) à 100 (très peu corrompu)
  - Membre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est depuis 1967.
- 
- Aucune statistique nationale officielle sur la prostitution. Près de 800 000 personnes prostituées dont 60 000 à 75 000 enfants (*Fondation Scelles*, 2012).
  - Prostitution illégale : l'article 202(5) du Code pénal définit la prostitution comme une forme de vagabondage, donc comme un délit. La traite est sanctionnée par 6 ans de prison voire par l'incarcération à perpétuité et des amendes allant jusqu'à 112 000 US\$ (103 443 €) (*U.S. Department of State*, 2015).
  - 53 condamnations pour traite à des fins d'exploitation sexuelle en 2014, contre 31 en 2013. La plupart des condamnations ont abouti à la prison à perpétuité (*U.S. Department of State*, 2015).
  - Depuis septembre 2013, guérilla dans le Sud du pays qui a déplacé 19 855 personnes, parmi lesquelles le recours à la prostitution est massif pour survivre.
  - Haut lieu du tourisme sexuel. Clientèle locale et originaire d'Australie, de Nouvelle-Zélande, des Etats-Unis, d'Europe, du Japon, de Corée du Sud, de Taïwan, de Singapour.
  - Pays d'origine, et dans une très moindre mesure, de destination et de transit de la traite des êtres humains.
  - Pays de destination des victimes : Moyen-Orient, Malaisie, Japon, Liban, Jordanie.

En 2015, les Philippines demeurent un haut lieu de l'exploitation sexuelle. Les causes de vulnérabilité menant très souvent à l'exploitation, loin de s'amoinrir, connaissent une pérennité particulière dans cette région du monde. En effet, la pauvreté, problème endémique aux Philippines, s'accroît ces dernières années tandis que certains autres pays d'Asie du Sud-Est (Vietnam, Thaïlande, Indonésie...) tendent à remédier progressivement à la précarité.

La corruption reste également un problème majeur. En 2013, des membres du personnel consulaire philippin ont été impliqués dans un scandale sexuel. Ils auraient abusé et forcé à se prostituer des ressortissantes philippines qu'ils étaient censés protéger (*RFI*, 20 juin 2013).

## **Instabilité politique et catastrophes naturelles : aggravation d'un terreau propice à l'exploitation sexuelle**

À partir du 9 septembre 2013, 200 à 300 membres du *Front Moro de Libération nationale* (FMLN) opposés aux négociations de paix entre le gouvernement philippin et le *Front Moro islamique de libération* (FMIL), qui marginalise selon eux leur mouvement, ont lancé une attaque dans la région de Zamboanga. Depuis, les combats entre la guérilla et les forces gouvernementales ont entraîné des déplacements de population du Sud vers le reste du pays, fragilisant des populations déjà particulièrement vulnérables. En février 2015, on décomptait 19 855 personnes déplacées. Ainsi, de nombreux cas de prostitution ont été constatés parmi les réfugiés au sein même des centres les accueillant, dans les cabanons de toilettes, ou dans des « bordels-tentes ». Cette prostitution est forcée puisqu'il s'agit pour ces victimes de pouvoir subvenir à leurs besoins les plus élémentaires (nourriture et médicaments). On déplore également de nombreux cas d'agressions sexuelles dans ces centres où des enfants de 2 à 12 ans ont été testés positifs à des infections sexuellement transmissibles (IST) comme la gonorrhée, la syphilis et la chlamydia (*The Inquirer Mindanao*, 3 avril 2014). La Commission des Droits de l'Homme a constaté une forte croissance de la prostitution de femmes, hommes et enfants, parfois drogués, au sein des populations déplacées. Elle constate également qu'il s'agit de personnes de plus en plus jeunes. La gestion des personnes déplacées par l'administration aboutit au retrait de certaines personnes des listes des déplacés, les vouant ainsi à une vie d'errance, sans accès aux centres d'évacuation et, par extrême nécessité, à la prostitution (*The Inquirer Mindanao*, 25 février 2015). Le 8 novembre 2013, le typhon Haiyan-Yolanda a ravagé le centre des Philippines, causant la mort de plus de 6 000 personnes et laissant des milliers d'enfants livrés à eux-mêmes. Ces enfants désœuvrés sont devenus des proies faciles pour les trafiquants et leur entrée dans l'exploitation sexuelle a rapidement été dénoncée par de nombreux acteurs de la société civile philippine (*Libération*, 13 janvier 2014). Le passage du typhon Hagupi fin 2014-début 2015 a accentué et pérennisé les ravages des précédents supercyclones.

## **Utilisation croissante des nouvelles technologies dans les formes d'exploitation sexuelle**

Le pays, et plus largement la région Sud-Est asiatique, est depuis des décennies une destination principale du tourisme sexuel. La demande, si importante et constante, est un facteur expliquant la pluralité des modes d'exploitation sexuelle, de l'abus avec contact direct au cybersexe, de la prostitution à temps plein à la prostitution occasionnelle. Les mécanismes de traite à des fins d'exploitation sexuelle aux Philippines sont principalement régionaux. C'est un pays d'origine, de transit et de destination des victimes de traite. Comme il a été présenté dans les précédentes éditions du Rapport Mondial sur l'exploitation sexuelle de la Fondation Scelles, les pays voisins constituent les principaux relais de la traite. La traite interne est également très développée, de la région de Mindanao aux métropoles comme Cebu et Manille (*Ngozi Ezeilo*, 2013). L'embrigadement de jeunes filles par des proches ou des connaissances est une technique usuelle, les jeunes filles de province étant particulièrement sujettes aux vulnérabilités (violence envers les enfants, abus sexuels intrafamiliaux, pauvreté...). De nombreuses villes des Philippines comme Manille, Cebu, ou la région du

Zambalusta sont le théâtre de toutes formes de prostitution bien installées depuis des décennies (*Fondation Scelles*, 2013). Des rues entières de Manille, telle la célèbre rue Burgos, sont envahies par le phénomène prostitutionnel. La prostitution aux Philippines peut être occasionnelle chez les ruraux venant passer quelques jours dans les métropoles pour remédier temporairement à la misère et la malnutrition. Elle peut aussi être continue et s'exercer dans les *casas* (bordels privés), salons de massages, bars, hôtels, karaokés, discothèques avec exposition des jeunes femmes affublées d'un numéro... Le proxénétisme est très développé avec les *mamasangs* et les rabatteurs qui courent les rues. Des jeunes femmes, adolescentes pour la plupart, produisant de faux certificats de naissance pour dissimuler le fait qu'elles sont mineures, se vendent à toute une clientèle venue de l'étranger (Etats-Unis, Australie, Nouvelle-Zélande, Europe, Japon, Corée, Taïwan, Singapour). Un Japonais de 67 ans a été poursuivi pour avoir payé 12 000 femmes prostituées pendant ses 27 ans de voyages aux Philippines (*Le Figaro/AFP*, 8 avril 2015).

### ***Prostitution des enfants***

A Manille, hypermarché mondial de la prostitution des jeunes, quelque 1,5 million d'enfants vivrait dans les rues. L'une des causes de vulnérabilité soulevée par le *Comité des droits de l'enfant* (CDE) en 2013 était le taux d'enregistrement des naissances. Bien que porté à 95 % en moyenne, le nombre d'enfants non déclarés reste très élevé dans certaines régions (Mindanao...). Les destinations bien connues du tourisme sexuel pédophile sont Sabang, Purto Galera, Cebu, Angeles et Pasay. Mais récemment, la ville de Cebu a particulièrement suscité l'inquiétude à cause de l'augmentation de la prostitution enfantine et du tourisme sexuel pédophile. Le CDE avançait en 2013 que 60 000 à 75 000 enfants étaient exploités dans l'industrie du sexe aux Philippines (*Comité des droits de l'enfant*, 26 juin 2013).

### ***Cybersexe***

En février 2015, Europol a présenté un rapport mettant en exergue le développement massif et aboutit au *live distant-child abuse* (LDCA) (*Bangkok Post*, 24 février 2015), déjà remarqué depuis quelques années (*Ngozi Ezeilo*<sup>2013</sup>). Par ce procédé, les prédateurs pédophiles abusent, ou incitent à l'abus, d'un enfant tout en se filmant et permettant à d'autres prédateurs pédophiles de les suivre sur internet au même moment (en *streaming*). Cette mise à disposition peut être gratuite ou payante. Une opération conjointe entre l'agence nationale du Royaume-Uni, la police fédérale australienne, les services de l'immigration des États-Unis et la police nationale philippine, a permis le démantèlement d'un réseau de pédophiles qui avaient recours au LDCA sur des enfants philippins âgés de 6 à 15 ans, parfois avec la complicité des parents. Le réseau des personnes qui payaient pour avoir accès au *streaming*, s'étendait sur au moins douze pays. 29 personnes dont 11 sur le territoire philippin ont été arrêtées. Trois enquêtes en cours ont mené à l'identification de 733 suspects (*European Financial Coalition against Commercial Sexual Exploitation of Children Online*, février 2015). L'enquête a pour l'instant identifié des échanges financiers atteignant 37 500 £ (49 331 €/53 411 US\$) pour ce seul réseau. Selon Europol, cette pratique est particulièrement développée dans les secteurs les plus éloignés de certains *barangays* (villages).

## **Augmentation inquiétante des contaminations par le VIH/Sida**

Les Philippines peuvent se targuer d'avoir un taux de prévalence du VIH/Sida faible, atteignant moins de 0,1 % de la population. Cependant, le pays a connu, ces dernières années, une hausse considérable du nombre de personnes prostituées infectées par le virus particulièrement dans certaines régions comme Cebu (*Manila Bulletin*, 4 février 2015). Selon le rapport d'enquête d'ONUSida de 2014, la prévalence du VIH/Sida auprès des personnes prostituées est relativement importante, en particulier pour les activités prostitutionnelles clandestines et/ou occasionnelles. Le taux de personnes atteintes du VIH/Sida chez les femmes exerçant au sein d'établissements de loisirs est estimé à 0,07 %, tandis que ce taux atteint 1,03 % chez les femmes exerçant de façon clandestine et/ou occasionnelle. En comparaison, en 2005, le taux de personnes prostituées atteintes du VIH/Sida à Cebu était de 0,2 %. Ces chiffres récents tendraient à classer les Philippines dans les pays à prévalence du VIH/Sida moyen, mais le taux global d'infection dans le pays reste relativement contrôlé, malgré le constat alarmant de certaines études qui révèlent que le nombre de nouveaux cas est passé d'une moyenne de 16 par mois en 2001, à 5-6 par jour. Le *Department of Social Welfare and development* (DSWD) s'attache à orienter les victimes de traite atteintes d'IST vers des centres spécialisés (*Manila Bulletin*, 23 janvier 2015).

## **Répression renforcée de l'exploitation sexuelle commerciale**

Le renforcement législatif des dispositifs de lutte contre l'exploitation sexuelle aux Philippines a commencé dès le début des années 2000. En matière de traite, les Philippines adhèrent au Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, de 2000. Le pays a mis en œuvre les obligations qui en découlent, en adoptant l'*Anti Trafficking in Persons Act* en 2003 (RA 9208), modifié en 2012 par l'*Expanded Anti Trafficking in Persons Act* (RA 10364). Ce dernier texte étend la définition de la traite pour couvrir un panel plus large de situations, et correspond aujourd'hui tout à fait à la définition du Protocole. Une décision récente de la Cour Suprême renforce le dispositif en admettant clairement que le consentement d'une victime mineure de traite est sans incidence sur l'infraction et la culpabilité du trafiquant (*Manila Bulletin*, 24 janvier 2015).

Les efforts du gouvernement philippin pour lutter contre la traite des êtres humains sont manifestes ces dernières années, comme en attestent les classements et évaluations des pays en matière de lutte contre ce crime. Le rapport 2014 du Département d'État américain sur la traite des êtres humains classe les Philippines dans la catégorie 2 (*Tier 2*). Le *Global Slavery Index* de 2014 note le pays 1<sup>er</sup> en Asie, 3<sup>ème</sup> en Asie-Pacifique, et 29<sup>ème</sup> sur 167 pays du monde, en termes d'efforts du gouvernement et de programmes, insistant particulièrement sur l'effectivité de la répression judiciaire contre la traite. En effet, le nombre de condamnations pour traite est passé de 29 de 2005 à 2010 à 194 de 2010 à décembre 2015 (*Manila Bulletin*, 6 février 2015). 8 condamnations pour traite ont été prononcées en cinq mois (*IACAT*, 8 juin 2014). De plus, la justice philippine a pu prononcer, pour la première fois en décembre 2014, une condamnation pour tentative de traite (*IACAT*, 17 janvier 2014).

La Cour Suprême a émis une circulaire en 2010 fixant la durée de procès en matière de traite n'excédant pas 6 mois (*U.S. Department of State*, 2014).

La prostitution est illégale aux Philippines et réprimée par l'article 202 du Code pénal. Les personnes prostituées risquent une amende de 200 à 2 000 pesos philippins (3,87 à 38,7 €/4,20 à 42 US\$) ainsi qu'une peine de prison minimale, en cas de récidive.

Le tourisme sexuel a été appréhendé par le gouvernement philippin dès les années 1990 pour remédier à son image de destination phare du tourisme sexuel. Les Philippines connaissent donc aujourd'hui une compétence légale solide en matière de tourisme sexuel qui leur permet de juger des non-ressortissants pour des infractions sexuelles commises sur le territoire.

### ***Les faiblesses de l'encadrement juridique de l'exploitation sexuelle des mineurs***

Rappelant que 60 000 à 75 000 enfants étaient exploités dans l'industrie du sexe aux Philippines, le CDE soulevait de nombreuses inquiétudes fin 2013, estimant l'âge minimum de consentement aux relations sexuelles (12 ans) comme particulièrement précoce, ce qui contribuerait à renforcer la vulnérabilité des enfants face à la prostitution et à la pornographie (*Comité des droits de l'enfant*, 26 juin 2013). Le CDE a par ailleurs souligné que la loi interdit toute relation sexuelle avec un mineur de moins de 18 ans. Mais, un acte sexuel commis sur un mineur de moins de 12 ans est considéré comme un viol, alors que le même acte commis sur un mineur âgé de 12 à 18 ans est considéré comme un abus sexuel. Aucune loi ne concerne spécifiquement le tourisme sexuel impliquant des enfants. Néanmoins, les touristes sexuels pédophiles sont poursuivis sous les lois de l'*Anti Child Abuse Act* (RA 7610), l'*Anti-Child Pornography Law* (RA 9775) et l'*Anti Trafficking in Persons Act* de 2003 (RA 9208). Ces lois posent un certain nombre de présomptions facilitant l'appréhension des supposés proxénètes et abuseurs. Ainsi, toute personne trouvée seule en compagnie d'un enfant dont il n'est pas parent, seuls dans un endroit clos, qui pourrait amener toute personne raisonnable à croire que l'enfant est sur le point d'être exploité sexuellement ou abusé, peut être tenue responsable de prostitution infantile ; de même toute personne accompagnée dans un lieu public d'un mineur de 12 ans ou d'un enfant de 10 ans son cadet peut être considéré comme ayant commis des abus sexuels (*Cebu Daily News*, 2 juillet 2013).

La répression du proxénétisme aggravé est particulièrement sévère pouvant aller jusqu'à la condamnation à perpétuité pour un proxénète de mineurs (*IACAT*, 8 juin 2014). Il relève des dispositions de l'*Anti Child Abuse Act* que toute personne tirant profit ou avantage, en tant que manager ou propriétaire d'un établissement où se déroulent des activités de prostitution, d'un sauna, discothèque, bar, lieu de loisir, lieu de vacances, ou établissement servant de couverture ou qui propose des activités prostitutionnelles, peut être tenu responsable d'exploitation sexuelle de mineurs et être condamné à une peine de prison ainsi qu'une amende d'au moins 50 000 pesos philippins (966,50 €/1 047,50 US\$). De même, le manager ou propriétaire encoure la perte de sa licence pour gérer l'établissement lorsqu'une personne amène un mineur dans un tel endroit. Ces dispositions criminalisent l'activité du proxénétisme hôtelier.

L'efficacité de la lutte contre la prostitution infantile reste néanmoins laborieuse, puisque, de 2010 à 2013, seules 11 affaires de prostitution infantile ont été enregistrées au Bureau du Procureur (*IACAT*, 8 juin 2014).

## La multiplication des initiatives dans la lutte contre l'exploitation sexuelle

Les Philippines se sont dotées de plusieurs organes et institutions dont les missions sont exclusivement consacrées à la lutte contre la traite des êtres humains. L'*Inter-agency Council against Trafficking* (IACAT) incite les magistrats instructeurs à porter une attention particulière aux affaires de traite. On constate également une hausse du nombre d'équipes directement dirigées par le ministère de la Justice dans tout le pays (17 équipes dont des centres d'opération ouverts 24h sur 24 et 7 jours sur 7), supervisées par un secrétariat national (*Manila Bulletin*, 6 février 2015). En 2015, l'IACAT a signé un partenariat avec la Norvège pour renforcer la lutte contre la traite (IACAT, 27 mars 2014). L'accord couvre un panel très large de coopération, qui inclut les enquêtes et les poursuites pour traite, abus sexuel sur mineurs, production, importation, exportation, distribution, vente et possession d'images pédopornographiques, ainsi que pour tourisme sexuel pédophile. La *Philippine Commission on Women* (PCW) agit également en matière d'exploitation sexuelle et se positionne notamment depuis quelques années pour la suppression de la pénalisation des personnes prostituées. Fin 2013, divers programmes et actions ont été mis en place, notamment, la Politique nationale de protection de l'enfant lancée en 2012, la Semaine nationale de sensibilisation à la prévention des abus et de l'exploitation sexuelle à l'encontre des enfants, et le Programme pour un tourisme avisé à l'égard des enfants. La société civile ainsi que des comités gouvernementaux mènent une action en parallèle de la répression et de la prévention gouvernementale. Le 11 octobre 2014, une réunion regroupant de nombreux acteurs des secteurs gouvernementaux, associatifs, universitaires, religieux et de la société civile s'est tenue à Cebu pour réaffirmer leur volonté de faire de la ville, une « *zero child cyberprostitution community* » (*Cebu Daily News*, 12 octobre 2014) et coordonner leurs actions en conséquence.

### Sources

- « Children in poor countries 'abused live on web' », *Bangkok Post*, 2 juillet 2013.
- « First attempted human trafficking conviction scored in Davao », *Inter-Agency Council Against Trafficking (IACAT)*, 17 janvier 2014.
- « IACAT, Netherlands forges stronger partnership against human trafficking », *Inter-Agency Council Against Trafficking (IACAT)*, 27 mars 2015.
- « Online child abuse moving to Skype, Bitcoin: Europol », *Bangkok Post*, 24 février 2015.
- « PHL tops list in fight vs human trafficking », *Inter-Agency Council Against Trafficking (IACAT)*, Republic of the Philippines, 20 novembre 2014.
- « Pimp gets life imprisonment for peddling minors », *Inter-Agency Council Against Trafficking (IACAT)*, 8 juin 2014.
- « Prostitution: un Japonais aurait payé plus de 12 000 femmes », *Le Figaro/AFP*, 8 avril 2015.
- Alipala J., « More prostitution cases found in Zambo », *The Inquirer Mindanao*, 25 février 2015.

- Alipala J., « Prostitution rife in Zamboanga evacuation centers », *The Inquirer Mindanao*, 3 avril 2014.
- Comité des droits de l'enfant, Nations Unies, Convention relative aux droits de l'enfant, *Observations finales concernant le rapport initial soumis par les Philippines en application de l'article 12 du Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, adoptées par le Comité à sa soixante-deuxième session, (14 janvier-1er février 2013)*, CRC/C/OPSC/PHL/CO/1, 26 juin 2013.
- CRIDES/Fondation Scelles, *Revue de l'actualité internationale de la prostitution*, 2013.
- CRIDES/Fondation Scelles, *Revue de l'actualité internationale de la prostitution*, 2014.
- *Enacting the Anti-Prostitution Law (Amending Articles 202 and 341 of the Revised Penal Code)*, Policy Brief No.2, Philippine Commission on Women.
- Fondation Scelles, Charpenel Y. (sous la direction), *Rapport mondial sur l'exploitation sexuelle : La prostitution au cœur du crime organisé*, Ed. Economica, Paris, 2011.
- Fondation Scelles, Charpenel Y. (sous la direction), *Exploitation sexuelle - Prostitution et crime organisé*, Ed. Economica, Paris, 2012.
- Fondation Scelles, Charpenel Y. (sous la direction), *Exploitation sexuelle - Une menace qui s'étend*, Ed. Economica, Paris, 2013.
- Joint United Nations Programme on HIV/AIDS (UNAIDS), *Global AIDS response progress reporting 2014: construction of core indicators for monitoring the 2011*, 2014.
- Joy Cherry S. Quito, « Hoteliers warned against child prostitution », *Cebu Daily News*, 2 juillet 2013.
- Kahn G., « Scandale de viols et de prostitution dans plusieurs ambassades philippines au Moyen-Orient », *RFI*, 20 juin 2013.
- Lesacq C., « Philippines: les orphelins de Haiyan, proies des trafiquants sexuels », *Libération*, 13 janvier 2014.
- Medenilla S., « HIV Cases on the rise », *Manila Bulletin*, 4 février 2015.
- Mercene F. M., « Menace to human trafficking (2) », *Manila Bulletin*, 6 février 2015.
- Mosqueda Jr. M. W., « Human trafficking victims get HIV orientation », *Manila Bulletin*, 23 janvier 2015.
- Ngozi Ezeilo J., *Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants, Additif: Mission aux Philippines (5 au 9 novembre 2012)*, Conseil des droits de l'homme, Assemblée générale des Nations-Unies, Réf. « A/HRC/23/48/Add.3 », 19 avril 2013.
- Panaligan R. G., « Consent for trafficking humans spares no one – SC », *Manila Bulletin*, 24 janvier 2015.
- Silva V.A. V., « Zero child cyber prostitution community drive gets boost », *Cebu Daily News*, 12 octobre 2014.
- *Strategic Assessment of Commercial Sexual Exploitation of Children Online*, European Financial Coalition against Commercial Sexual Exploitation of Children Online, février 2015.
- *The Global Slavery Index 2014*, Walk Free Foundation, 2014.
- *UN political declaration on HIV/AIDS*, Joint United Nations Programme on HIV/AIDS (UNAIDS), 2014.

- *Updates on Trafficking In Persons (TIP) Convictions*, Inter-Agency Council Against Trafficking (IACAT), Department of Justice, Manila, 7 décembre 2015.
- U.S. Department of State, *Trafficking in Persons Report*, juin 2014.
- U.S. Department of State, *Trafficking in Persons Report*, juillet 2015.